Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212202725-20251217-DB832025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Date d'affichage : 12 décembre 2025

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – M. Christian NAUDIN, Mme Elisabeth PUILLANDRE – Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Morgane THIEUX-LAVAUR (procuration à Mme le Maire)

Absente : Mme Annaïg ETIENNE, Mme Antinéa FAMEL

Secrétaire de séance : M. Christian NAUDIN

DELIBERATION 83/2025
PROGRAMME DE CURAGE 2026

Chaque année, des travaux de curage de fossés et d'arasement d'accotements sont programmés sur plusieurs secteurs de la commune.

Pour 2026, les travaux programmés sont :

- Coat Briand, 400 ml
- Toul ar Hoat : 250 ml
- Guern ar Punso : 850 ml
- Kerlan : 300 ml
- Kermarc : 450 ml
- Maudez : 250 ml
- Maubez Vian vers Cozen : 700 ml

Suite à la consultation lancée par les services techniques, deux entreprises ont envoyé un devis :

✓ l'entreprise Moisan pour un montant de 6 360 € HT soit 7 632 € TTC

✓ l'entreprise Lombardet pour un montant de 6 788 € HT soit 8 145.60 € TTC

Entendu l'exposé de Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise la moins-disante, à savoir l'entreprise Moisan, pour un montant de 7 632 € TTC

AUTORISE Mme la Maire à signer le devis

Pour extrait conforme,
La Maire,